

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

Règlements et statuts

- I. Le but et l'esprit des règlements et statuts sont d'assurer que tous les membres profitent au maximum de l'utilisation des installations du Club. Il est donc essentiel que tous les membres, invités et visiteurs respectent les règlements et statuts pertinents.
- II. Le conseil d'administration a le pouvoir d'altérer, de modifier, de changer ou d'étendre, pour des raisons valables, tout règlement contenu dans le présent document, ou de mettre en place un nouveau règlement.
- III. Certaines règles et certains règlements peuvent être soumis à des règlements émis par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario.

Adhésion

I. Privilèges des membres

Les privilèges des membres sont purement personnels et ne sont pas transférables.

II. Propriété des actions :

Tous les membres adultes Or, Argent et Bronze sont tenus de posséder une action de la société Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Plus précisément, les membres qui joignent le Club dans le cadre d'un nouveau plan d'adhésion et les membres intermédiaires et étudiants ne sont tenus de posséder une part que lorsqu'ils deviennent membres payants à part entière de la catégorie choisie. De plus, les couples ne sont tenus de posséder qu'une seule part entre eux.

III. Catégories de membres

Le conseil d'administration a le droit de modifier le nombre de catégories, les exigences de chaque et de limiter le nombre de membres disponibles dans chaque catégorie en fermant ou en suspendant les admissions dans une ou plusieurs catégories.

Les membres qui adhèrent dans le cadre d'un plan pour nouveaux membres sont considérés des membres Or jusqu'à l'expiration du plan de paiement pour nouveaux membres, date à laquelle le membre doit adhérer en tant que membre Or, Argent ou Bronze et remplir toutes les conditions de la catégorie d'adhésion choisie.

A. Adhésion au golf

- a) Adhésion Or
- b) Membre Argent
- c) Adhésion de Bronze
- d) Adhésion intermédiaire
- e) Adhésion étudiant
- f) Adhésion junior
- g) Adhésion pré-junior
- h) Adhésion sociale

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

Généralités

Tous les membres de golf doivent payer les cotisations, les droits d'entrée et les contributions spéciales fixés par le Conseil d'administration.

Tous les membres de golf, à l'exception des membres juniors et pré-juniors, ont droit à tous les privilèges du Clubhouse et à tous les privilèges de jeu, y compris la participation à tous les tournois et championnats. Les membres juniors et pré-juniors ne peuvent participer qu'aux compétitions spécifiques à ces catégories ou à d'autres compétitions s'ils y sont invités par le capitaine du club.

Membres intermédiaires

Un membre intermédiaire adhère au Club en tant que membre Or, Argent ou Bronze et bénéficie d'une réduction sur sa cotisation annuelle telle que déterminée par le Conseil d'administration pour chaque année. Ce membre doit avoir atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre et cesse de l'être le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 40 ans.

Membres étudiants

Un membre étudiant adhère au Club en tant que membre Or, Argent ou Bronze et bénéficie d'une réduction sur sa cotisation annuelle telle que déterminée par le Conseil d'administration pour chaque année. Ce membre doit avoir atteint l'âge de 18 ans au 31 décembre et fréquenter à plein temps un établissement d'enseignement reconnu en tant qu'étudiant. Un membre étudiant du golf cesse de l'être le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 25 ans OU lorsqu'il cesse d'être étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu.

Membres juniors

Un membre junior cesse de l'être le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans.

Les membres juniors ne sont pas autorisés à participer aux activités sociales des seniors.

Membres pré-juniors

Un membre pré-junior est un membre qui a atteint l'âge de 9 ans au 31 décembre et qui cesse de l'être le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 11 ans.

Les membres pré-juniors ne sont pas autorisés à participer aux activités sociales des seniors.

Membres sociaux

Un membre social doit être un actionnaire commun ou le conjoint d'un actionnaire commun et doit payer la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration. L'adhésion sociale couvre la période du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Un membre social ne bénéficie d'aucun privilège de jeu.

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

Privilèges de jeu et restrictions

Membres or, argent, bronze, intermédiaires et étudiants

Les catégories de membres ci-dessus bénéficient de tous les privilèges de jeu, sous réserve des périodes où les départs sont fermés pour accueillir des ligues de golf ou des tournois approuvés par le conseil d'administration, ou d'autres événements pour lesquels le directeur général a restreint l'accès aux départs.

Membres juniors

Les membres juniors jouissent de tous les privilèges de jeu sauf les juniors ne peut jouer avant midi en fin de semaine ou jour férié et au temps de fermeture des départs pour les ligues de golf ou les tournois approuvés par le conseil d'administration ou d'autres événements pour lesquels le directeur général a restreint l'accès aux heures de départ.

Membres pré-juniors

Les membres pré-juniors peuvent jouer seulement au jours des cliniques des juniors et après 16 heures tous les autres jours sauf les temps ou les départs sont fermer pour les ligues de golf ou les tournois.

Mesures disciplinaires

Le conseil d'administration a le pouvoir, par un vote des deux tiers ou plus des personnes présentes à une réunion ordinaire ou à une réunion spéciale des administrateurs convoquée à cet effet, de suspendre ou d'exclure tout membre dont la conduite est considérée par le conseil d'administration comme inappropriée ou indigne d'un membre ou, à son avis, susceptible de mettre en danger le bien-être, l'intérêt ou le caractère du Club. Aucun membre ne peut être suspendu ou exclu pour une infraction de ce type, à l'exception d'un défaut de paiement, sans avoir été préalablement informé des accusations portées contre lui et sans avoir eu la possibilité d'être entendu par le conseil d'administration lors d'une réunion convoquée à cet effet. Cette notification est suffisante si elle est envoyée par courrier recommandé au lieu de résidence du membre tel qu'indiqué dans les registres du Club, au moins cinq jours avant la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle l'audition est accordée.

Si un membre qui a été suspendu ou exclu par le conseil d'administration souhaite faire appel de la décision, il doit, dans les trente (30) jours suivant la notification de la décision du conseil d'administration, demander par écrit au secrétaire du conseil d'administration de lui accorder une audience devant les actionnaires ordinaires de la société, conformément à l'article 20 des statuts, qui stipule que « des assemblées extraordinaires des actionnaires ordinaires seront convoquées par le conseil d'administration chaque fois que cela sera jugé nécessaire, ou sur demande écrite présentée par les détenteurs d'au moins 10 % des actions ordinaires souscrites de la société. Cette demande doit indiquer la nature des questions à traiter. »

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

Finances

Comptes de la maison

1. Les comptes relatifs aux achats ou aux droits d'entrée effectués par les membres au Club ou dans d'autres clubs doivent être remis à chaque membre dès que possible après la fin de chaque mois. Ces comptes sont dus et payables dès réception du relevé du Club, mais au plus tard à la fin du mois suivant celui au cours duquel les dépenses ont été engagées.
2. Les comptes doivent être réglés en espèces, par chèque, par virement bancaire ou par l'intermédiaire de plateformes bancaires en ligne. Ces comptes ne peuvent pas être payés par carte de crédit.
3. Des frais d'intérêt de 2,5 % par mois seront prélevés sur tous les comptes en souffrance depuis plus de 30 jours.
4. Dans le cas où un membre négligerait ou ne paierait pas son compte ou toute autre dette envers le club et que ce défaut de paiement se poursuivrait pendant une période de trente (30) jours après la date d'échéance du compte, ce membre défaillant sera informé, lors de la prochaine reddition des comptes, que ses privilèges de crédit ont été suspendus en attendant le règlement de tous les comptes en souffrance.
5. Si ce manquement se poursuit pendant une nouvelle période de trente (30) jours, le membre en défaut perd tous ses privilèges de membre et son statut de membre permanent est réexaminé par le conseil d'administration. Ces membres recevront un avis recommandé les informant de leur suspension des privilèges du club jusqu'à ce que leur compte soit remis en ordre et que le renouvellement de leur adhésion soit approuvé par le conseil d'administration.

Exemple :

Achats effectués en mai

Échéance - 30 juin

Suppression du crédit - 31 juillet

Suspension - 31 août

6. Tout membre en défaut reste redevable au club de ses dettes.
7. Les membres qui s'inscrivent pour participer à des tournois ou à des compétitions doivent annuler leur inscription au moins 48 heures avant le début du tournoi ou de la compétition en avisant la boutique du pro ou le bureau. Si ce préavis n'est pas donné, le membre devra payer les frais d'inscription à l'événement. Les organisateurs du tournoi ou de la compétition en question peuvent déroger à cette règle à titre exceptionnel et après avoir consulté le directeur général.

Cotisations et droits annuels

1. Les cotisations de golf sont fixées par le conseil d'administration au mois de septembre pour l'année suivante. Les cotisations de golf sont considérées comme dues au plus tard le 1er avril de

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

chaque année. Les cotisations payées après cette date peuvent faire l'objet d'une majoration, comme indiqué sur les formulaires d'adhésion. Les cotisations payées en 12 mois commencent en octobre pour

l'année suivante et seront entièrement payées à la fin du mois de septembre de la saison en question. Si un membre a payé tout ou partie des cotisations d'une saison avant la date d'échéance du 1er avril et qu'il n'est pas en mesure de jouer pour quelque raison que ce soit, il a droit au remboursement de toutes les cotisations payées ou peut demander que ces cotisations soient retenues sur les cotisations de l'année suivante.

2. Sur réception d'une demande écrite de résiliation de l'adhésion, le conseil d'administration rembourse une partie des frais de l'adhérent ou les retient pour l'année suivante, selon la formule suivante : un sixième (1/6) de l'adhésion annuelle est retenu par le club pour chaque mois de la saison précédant la réception de la demande écrite. Aux fins des remboursements partiels de la cotisation, la saison est considérée comme allant du 1er mai au 31 octobre.

A titre d'exemple : Pour une demande de résiliation de l'adhésion reçue le 20 juin, le club remboursera quatre sixièmes de la cotisation totale.

Pour les membres bénéficiant d'un plan de paiement échelonné sur 12 mois qui cessent leur adhésion après la date d'échéance du 1er avril, les montants mensuels dus seront pris en compte pour déterminer le niveau de remboursement auquel ces membres peuvent prétendre.

3. Les anciens membres qui envisagent de réintégrer le Club ne pourront bénéficier du tarif spécial « nouveau membre » que s'ils ont été absents pendant trois (3) saisons de golf complètes.

4. Tout membre qui a été en congé ou absent pendant moins de trois saisons et qui prévoit de redevenir membre à part entière l'année suivante sera autorisé à payer un dépôt à compter du mardi suivant la fête du Travail et à jouer pour le reste de la saison en cours. Le dépôt sera déduit du tarif de membre à part entière pour la saison suivante.

Cotisations

Le conseil d'administration est habilité à prélever une cotisation ou à imposer des dépenses minimales à chaque membre du club. Chaque membre du club est tenu de s'acquitter de cette cotisation selon un calendrier de paiement déterminé par le conseil d'administration.

Comités

Nominations et responsabilités des comités

1. Les comités permanentes suivantes sont constituées chaque année, en tenant compte des dispositions du présent règlement relatives à leur constitution.

- i. Golf
- ii. Finances
- iii. Adhésion
- iv. Verts
- v. Établissement

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

2. Les tâches de chaque comités sont définies par le conseil d'administration et tous les règlements recommandés pour le Club doivent être approuvés par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.
3. Le conseil d'administration désignera chaque année, lors de sa première réunion après chaque assemblée générale annuelle, parmi ses membres, un président pour chacune des comités permanentes suivantes : finances, adhésion, verts et établissement. Le conseil d'administration nomme en outre chaque année, lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale annuelle un représentant du conseil d'administration au sein de le comité du golf.
4. Le conseil d'administration peut créer d'autres comités (permanentes ou autres) s'il le juge nécessaire.
5. Aucune dépense du Club ne peut être engagée par l'une des comités sans l'autorisation du conseil d'administration. Aucun comité ni aucun de ses membres n'a le pouvoir ou l'autorité de passer un contrat au nom du Club ou de contracter une responsabilité ou une obligation au nom du Club. Les comités ont pour mission de conseiller le conseil d'administration et de lui faire les recommandations qu'elles jugent appropriées, et de veiller à ce que les recommandations ou contrats adoptés par le conseil d'administration soient dûment respectés et exécutés.
6. Les noms des officiers, des administrateurs et des directeurs de tous les comités doivent être affichés dans le Clubhouse à un endroit bien visible. Les noms des membres de toutes les comités permanentes sont également affichés dans les vestiaires et sur les tableaux d'affichage principaux.

7. Comité du golf

Le comité de golf a pour tâche de planifier, d'organiser et d'administrer toutes les activités de golf auxquelles participent toutes les catégories de membres ; de conseiller le conseil d'administration et de lui faire les recommandations qu'il juge appropriées par l'entremise du représentant nommé par le conseil d'administration ; de veiller à ce que les recommandations adoptées par le conseil d'administration ou les contrats conclus par ce dernier, sur toutes les questions relatives aux activités de golf du Club, soient dûment respectés et exécutés.

- Le comité de golf est responsable de toutes les ligues et compétitions proposées aux membres du club. Le fonctionnement de ces ligues et compétitions peut être délégué à des personnes extérieures du comité, mais reste sous la responsabilité ultime du comité de golf.
- Le comité de golf est responsable de la gestion des règles de handicap et de l'aménagement des parcours dans le cadre des ligues et compétitions organisées pour les membres du club.
- Un représentant du comité de golf doit être nommé membre du comité des verts afin de donner le point de vue du comité de golf sur l'aménagement des parcours et de faire remonter les questions du comité des verts au comité de golf.

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

8. Comité des finances

Le comité des finances est chargé de surveiller l'ensemble des dossiers et des livres de comptes et de diriger les questions financières du Club en général. Il doit aussi conseiller et soumettre à la direction et au conseil d'administration un compte-rendu des activités et lui fait rapport sur ces questions lors des réunions régulières du conseil d'administration ou, si nécessaire, directement au président.

Il est chargé d'obtenir du directeur de chaque comité un état des dépenses estimées de chaque comité pour l'année suivante. Dès réception de ces états, le plus tôt possible avant l'assemblée générale annuelle, il prépare un budget ou un état des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année suivante.

9. Comité d'adhésion

Le comité des adhésions tient ou fait tenir à jour le registre de tous les membres et de toutes les catégories de demandes d'adhésion et fournit au secrétaire une liste des modifications à inclure dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Il soumet au conseil d'administration, à chacune de ses réunions, un résumé des demandes d'adhésion, des démissions ou des transferts d'une catégorie de membres à une autre et conseille le conseil d'administration et lui fait rapport sur les questions relatives aux membres en général.

10. Comité des verts

Le comité des verts a pour mission de conseiller le conseil d'administration et de lui faire les recommandations qu'elle juge appropriées, et de veiller à ce que toute recommandation adoptée par le conseil d'administration ou tout contrat passé par ce dernier, sur toutes les questions relatives aux terrain du Club, soit dûment respectés et exécutés.

Le comité des verts est composé d'un membre du conseil d'administration (président des verts), du professionnel de golf, d'un membre du comité de golf et d'un ou plusieurs membres désignés par le président parmi l'ensemble des membres.

11. Comité d'établissement

Le devoir du comité d'établissement est de conseiller le conseil d'administration et de lui faire les recommandations qu'elle juge appropriées, et de veiller à ce que les recommandations adoptées par le conseil d'administration ou les contrats passés par celui-ci, sur toutes les questions relatives à la gestion et au fonctionnement du Clubhouse, soient dûment respectés et exécutés.

Le comité d'établissement est composé d'un membre du conseil d'administration (président du comité) et d'au moins deux (2) autres golfeurs.

12. Membres ex-officio des comités

Le président est membre ex-officio de tous les comités.

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

Généralités

1. Rythme de jeu et courtoisie sur le parcours

Dans l'intérêt de tous, les golfeurs doivent jouer sans délai. Les joueurs les plus rapides doivent toujours être autorisés à traverser les joueurs les plus lents s'il y a de la place devant le groupe le plus lent. Les golfeurs à la recherche de la balle doivent faire signe aux joueurs derrière eux de passer dès qu'il devient évident que la balle ne sera pas facilement trouvée.

Si un quatuor ne parvient pas à garder sa place et perd en distance un trou libre sur les joueurs qui le précèdent immédiatement, LE QUATUOR FOIS DOIT DEMANDER AUX JOUEURS QUI LE SUIVENT DE PASSER.

À l'issue de leurs neuf premiers trous, les joueurs qui ne se rendent pas rapidement, lorsque c'est leur tour, au 10e tertre de départ, perdent leur place.

Les membres sont tenus d'être courtois envers tous les golfeurs sur le parcours de golf et de signaler toute violation importante de l'étiquette, du temps de jeu ou de l'entretien du parcours au personnel du Pro Shop ou au directeur général.

2. Entretien du parcours

Dans la zone générale du parcours, le joueur doit s'assurer que ;

- Tout gazon coupé ou déplacé (les divots) par lui est remplacé immédiatement et pressé.
- Le golfeur doit vérifier le vert à l'endroit où la balle a atterri pour déterminer s'il y a une marque de balle, et si c'est le cas, le golfeur doit la réparer.
- Les fosses de sables doivent être ratissées après avoir joué un coup

3. Utilisation des voiturettes électriques

L'utilisation de voiturettes électriques appartenant aux membres n'est pas autorisée sur le terrain de golf. Les membres peuvent se procurer des voiturettes électriques au Pro Shop. Les joueurs de moins de 16 ans ne peuvent pas conduire de voiturette électrique.

Les voiturettes électriques doivent être maintenues à une distance minimale de 40 pieds des verts à tout moment, à moins qu'un joueur n'ait reçu un drapeau de handicap de la part du Pro Shop. Les joueurs munis d'un drapeau de handicap sont censés conduire les voiturettes jusqu'à l'arrière de chaque vert, où ils peuvent ensuite descendre. Même avec un drapeau, les voiturettes électriques ne doivent pas être conduites en bordure des greens.

Les voiturettes électriques doivent rester sur les chemins près des départs et des verts et toujours sur les chemins des trous à par 3. Les instructions relatives à l'utilisation des voiturettes électriques sont incluses dans chaque voiturette.

Hawkesbury Golf & Curling Ltd.

Règlements et statuts

4. Code vestimentaire

Les joueurs présents sur le terrain de golf doivent porter une tenue de golf appropriée.

Les vêtements sont interdits :

- Jeans
- Pantalons de survêtement ou autres vêtements de sport
- Débardeurs
- T-shirts

5. Utilisation des installations du club

Le conseil d'administration et le directeur général sont ouverts aux suggestions concernant la gestion du club. Aucun membre ne peut réprimander personnellement un employé. Toute inattention ou incivilité de la part d'un employé doit être signalée au directeur général.

Le Club est autorisé à vendre ses propres boissons alcoolisées ou bières. La consommation d'alcool non acheté au Club est strictement interdite.